



**Ville de BRESLES**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU**

**Mercredi 23 janvier 2019**

L'An Deux Mille dix neuf  
Le MERCREDI 23 JANVIER

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 17 janvier 2019, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - MAIRE

**PRESENTS** : Messieurs DUTHOIT André – CRUCET Christophe – Madame FUMERY Anne- **ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs FABUREL Josette – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse - MAGNIER Michel – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie - MACAIRE Aurélie – PULLEUX Sébastien – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique – MESNARD Katia – BEAUVAIS Cécile **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

### **ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S**

Monsieur LAURENT Daniel donne pouvoir à Monsieur MAGNIER Michel  
Monsieur CHOQUET Patrick donne pouvoir à Madame FUMERY Anne  
Monsieur MUNIO Bertrand donne pouvoir à Monsieur CORDIER Dominique  
Madame TRAEN Emilie donne pouvoir à Monsieur DUTHOIT André  
Madame FABUREL Christine donne pouvoir à Monsieur DUTRIAUX Bruno

### **Absent(e)s**

Madame PIEROZAK Dina  
Madame CAYER Anne Françoise  
Monsieur VANDEWALLE Franck

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame DUCHE THOURILLON Isabelle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Lionel CHISS.

Monsieur le Maire explique que Madame Cécile BEAUVAIS siégera en lieu et place de Monsieur Lionel CHISS et lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire invite Madame Cécile BEAUVAIS à se rapprocher des services de la Ville pour étudier ses souhaits de siéger dans les commissions de travail.

Le Compte-Rendu du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2018 est approuvé, à l'unanimité, des membres de l'assemblée délibérante.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

## **DECISION**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- Décision 14/2018 : Convention d'occupation temporaire du domaine public des locaux de l'ex-gendarmerie de Bresles avec le Conseil Départemental de l'Oise

## **DELIBERATIONS**

### **FINANCES :**

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS PROJET GROUPE SCOLAIRE/MEDIATHEQUE/ALSH ADOLESCENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet de « groupe scolaire/Médiathèque/ Alsh Adolescent ».

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est estimé à 4 877 913 euros HT (hors subvention SE60) suivant le découpage ci-dessous :

<b>Typologie</b>	<b>Montant en €HT</b>
Construction médiathèque compris frais annexe	1 863 693€HT
Réhabilitation du groupe scolaire	1 250 266€HT
Travaux de VRD	690 943€HT
Construction du centre Ado compris frais annexes	1 073 011€HT
Total Opération	<b>4 877 913€HT</b>

Monsieur le Maire rappelle également que l'échéancier prévisionnel de l'opération est fixé tel que ci-dessous :

<b>Phases</b>	<b>Échéances</b>
Etude de maîtrise d'œuvre ESQ au PRO	<b>Juillet 2017 à Janvier 2019</b>
Obtention du Permis de construire	<b>Mars 2018</b>
Consultation des entreprises	<b>Janvier 2019</b>
Notification marché de travaux	<b>Avril 2019</b>
Travaux	<b>Juillet 2019</b>
Réception- Mise en service	<b>Octobre 2020</b>

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de :

- Etat (DSIL, DETR etc)
- Région des Hauts-de-France
- Conseil Départemental de l'Oise
- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) au titre du FDC, etc

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet à travers plusieurs maquettes et plans, ainsi que les finalités recherchées par la Municipalité.

Les travaux débuteront à compter du premier jour des vacances scolaires de juillet/août 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour contribuer au financement de ce projet.

## **RESSOURCES HUMAINES :**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs.

Cette modification du tableau des effectifs vise à prendre en compte des congés de longue maladie, des reprises à mi-temps thérapeutique ainsi qu'un retour à un temps plein.

Il a également pour but d'anticiper l'emploi d'un responsable pour la Direction de la Médiathèque et d'agents saisonniers, au sein des Services Techniques de la Ville pour les mois de juillet et d'août 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, le tableau des effectifs des agents de la commune tel qu'exposé.

## **RESSOURCES HUMAINES :**

### **VACATION**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin de distribuer le magazine « Bresles Info » par exemple.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions doivent être réunies :

- Le recrutement intervient pour exécuter un acte déterminé
- Le recrutement est discontinu dans le temps et répond à un besoin ponctuel de l'établissement public
- La rémunération est attachée à l'acte après service fait

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de l'autoriser à avoir recours à des vacataires pour effectuer des missions ponctuelles, telles que la distribution d'imprimés, des ateliers d'animation, etc.

Madame Thérèse LIEURE intervient pour dire que cela est déjà le cas.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de généraliser ce qui est fait pour la distribution du magazine municipal à d'autres activités telles que le marché des saveurs ou autres.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
VALIDE, à l'unanimité, cette proposition telle qu'exposé.

## **RESSOURCES HUMAINES :** **CONVENTION CNFPT**

Madame Anne FUMERY rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville compte 56 agents au sein de ses effectifs.

Soucieuse, dans le cadre de sa politique des Ressources Humaines et consciente de la nécessité de voir les agents se former, tout au long de leur carrière, la Municipalité souhaite poursuivre ses efforts en matière de formation par l'élaboration d'un plan de formation pluriannuel, ambitieux et adapté aux besoins de la collectivité.

C'est pourquoi, Madame Anne FUMERY propose aux membres de l'assemblée délibérante de conventionner avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Cette convention est ainsi une des premières bases de ce projet en matière de Ressources Humaines pour l'année 2019.

Ainsi, pour l'année 2018, à titre d'exemple, 9 agents ont suivi une formation sauveteur secouriste au travail par l'intermédiaire du CNFPT.

Il en est de même pour les services techniques pour les CACES.

Seuls les agents des Médiathèques ne suivent pas de formation via le CNFPT puisqu'elles bénéficient de formation gratuite de la part de la Médiathèque Départementale.

Madame Rose-May CHAMBRELANT demande si les agents en poste au sein de la Médiathèque auraient pu postuler pour le poste de Responsable que la Ville a ouvert cette année.

Madame Anne FUMERY rappelle que le poste est ouvert à toute personne pouvant justifier des qualifications demandées.

Toutefois, Madame Anne FUMERY souligne que l'un des agents a sollicité une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles et que le poste recherché demande des qualifications spécifiques qui obligent les agents en poste à poursuivre un cursus ou une formation qu'elles ne possèdent pas aujourd'hui.

Madame Anne FUMERY précise également que le recrutement est prévu pour le printemps prochain.

Monsieur le Maire explique que cette ouverture de poste a fait l'objet d'une fiche de poste et d'une publication dans la presse spécialisée.

Par ailleurs, Madame Anne FUMERY rappelle que ce poste est subventionné à hauteur de 50% par la DRAC, les trois premières années.

Monsieur le Maire explique que la vocation de la nouvelle médiathèque à devenir un lieu de vie et que c'est un projet important pour la vie de la commune et de ses habitants.

Madame Anne FUMERY explique, à ce sujet, que l'objectif est de rechercher de nouveaux publics et de créer de nouveaux partenariats.

Monsieur le Maire explique ainsi que Madame Rose-May CHAMBRELANT pourra se rendre à la Médiathèque pour lire une revue ou un journal tout en pouvant prendre un café, en profitant d'un mobilier adapté.

Madame Josette FABUREL demande si l'on pourra déguster des gâteaux.

Madame Anne FUMERY répond que des ateliers « cuisine » sont prévus.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agira, d'une belle opportunité, pour cuisiner le cresson.

Pour conclure, Monsieur le Maire réaffirme l'importance qu'il porte à voir se former les agents de la Ville tant pour eux-mêmes que par rapport à l'amélioration du service rendu à la population.

Il ajoute que l'employabilité est une condition sine qua non et pour ce faire, chacun doit se former régulièrement.

Madame Anne FUMERY ajoute que les entretiens d'évaluation annuelle sont l'occasion de définir les besoins en matière de formation.

Monsieur le Maire précise que les formations sont l'opportunité de se confronter à d'autres pratiques et d'éviter les comportements routiniers et moutonniers. C'est ainsi, une bonne manière de progresser.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention avec le CNFPT.

## **URBANISME :** **RETROCESSION DE LA VOIE COMMUNALE 5 AU** **DEPARTEMENT DE L'OISE**

Monsieur André DUTHOIT rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal de la Ville de Bresles, lors de la séance du 18 septembre 2013, a décidé de déclasser la voie communale 5, depuis le passage à niveau jusqu'à la limite communale dans le domaine privé communal.

Monsieur André DUTHOIT précise qu'il s'agissait de transférer ces terrains au Département et après réalisation des travaux, dans le cadre de la liaison Bresles-Bailleul ; ce dernier remettra à la commune la nouvelle voie qui prolonge la voie communale jusqu'à la déviation.

A cet effet, le Département de l'Oise nous rappelle que la voie communale 5 déclassée a pu être remise en culture dans le cadre des travaux routiers et demande aux membres de la Municipalité de faire concorder la situation en droit à la réalité du terrain en procédant à l'acte de régularisation.

Ainsi, le Département de l'Oise demande à la Ville de Bresles la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées Section ZP n°62, pour 28 a 96 ca et de la section ZP n°52 pour 1296 m<sup>2</sup>.

Monsieur André DUTHOIT propose aux membres du Conseil Municipal de faire droit à cette demande.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un acte de régularisation.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOPTE, à l'unanimité, cette proposition telle que présentée ci-dessus.

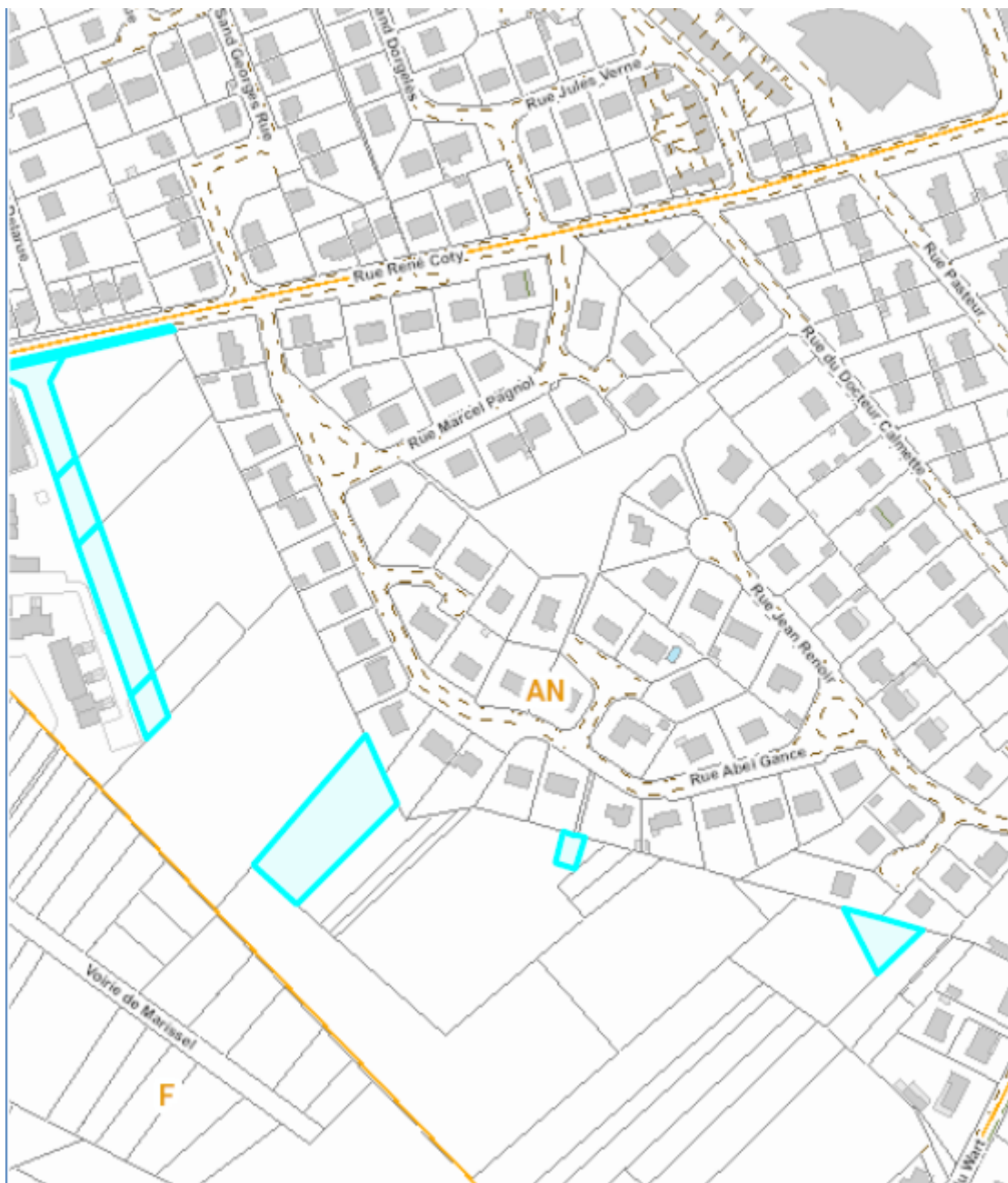
**URBANISME :**  
**PARCELLES COMMUNALES – ZONE 1 AUH OUEST**

Monsieur André DUTHOIT informe les membres du Conseil Municipal que la Ville est propriétaire des parcelles :

AN281	240 m <sup>2</sup>
AN179	703 m <sup>2</sup>
AN276	373 m <sup>2</sup>
AN273	833 m <sup>2</sup>
AN270	248 m <sup>2</sup>
AN243	2023 m <sup>2</sup>
AN238	150 m <sup>2</sup>
AN224	445 m <sup>2</sup>
	<b>5015 m<sup>2</sup></b>

Ces parcelles sont situées en zone 1AUH et représentent une superficie de 5 015 m<sup>2</sup>.





Maître DELARUE, par courrier en date du 8 novembre 2018, estime que ces parcelles pourraient être vendues, à un prix de 30 euros/ m<sup>2</sup>.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à pouvoir vendre ces parcelles au profit de la commune.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si la zone de réserve pour la nouvelle gendarmerie est prise en considération.

Monsieur André DUTHOIT répond par l'affirmative.

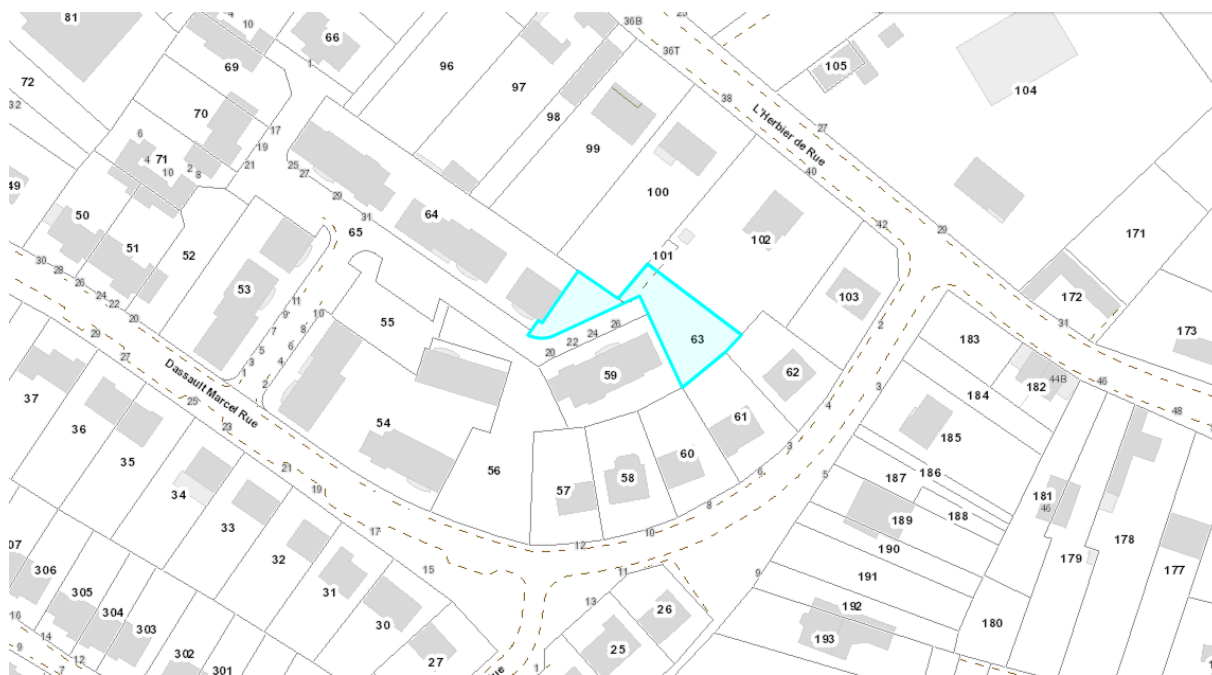
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte, à l'unanimité, cette proposition telle que présentée ci-dessus.

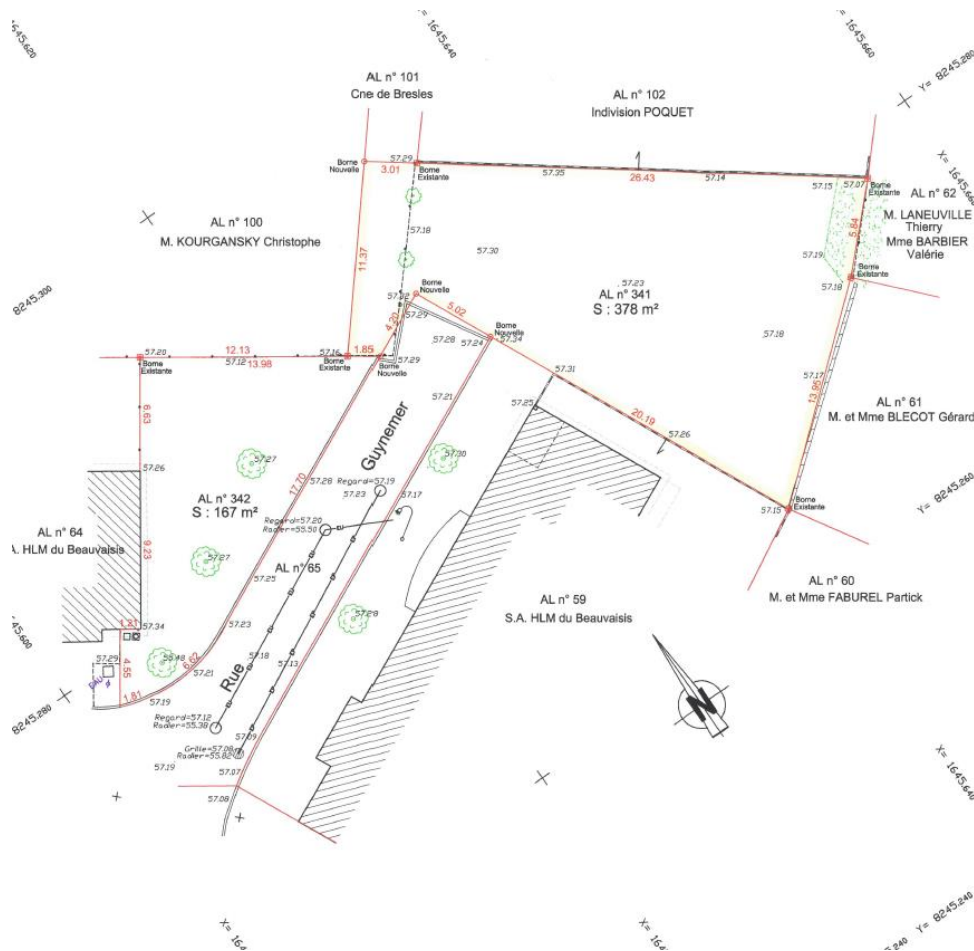
Les frais de notaire et d'actes notariés seront pris en charge par les acquéreurs.

## **URBANISME :** **PARCELLES COMMUNALES – AL341**

Monsieur André DUTHOIT informe les membres du Conseil Municipal que la Ville est propriétaire de la parcelle AL341 (issue de la division de la parcelle AL63), Rue Guynemer.

Cette parcelle représente une superficie de 378 m<sup>2</sup>.





Maître DELARUE, par courrier en date du 8 novembre 2018, estime cette parcelle à 40 000 euros.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à pouvoir vendre cette parcelle au profit de la commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte, à l'unanimité, cette proposition telle que présentée ci-dessus.

Les frais de notaire et d'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur.

## **URBANISME :** **PARCELLES COMMUNALES – AL68**

Monsieur André DUTHOIT informe les membres du Conseil Municipal que la Ville est propriétaire de la parcelle AL68.



Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le Bureau de l'Association des Maires de France, lors de son dernier congrès annuel, a adopté une résolution générale.

Cette résolution rassemble les préoccupations et les propositions des Maires de France.

Elle constitue à la fois une feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation que l'Association des Maires de France souhaite ouvrir avec le Président de la République et le Gouvernement.

C'est pourquoi, afin de donner plus de force à ce document en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'Etat, l'AMF invite les conseils municipaux à approuver cette résolution au plus tard le 31 mars prochain.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, d'approuver cette résolution.

Madame Anne FUMERY fait part d'une observation de Monsieur Patrick CHOQUET : « Cette résolution générale va dans le bon sens et il espère qu'elle débouche sur des effets favorables car il tient à sa commune ».

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte, à l'unanimité, cette résolution.

## **ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE BEAUVAIS :** **PETITION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la lettre ouverte aux Maires des arrondissements de Beauvais et de Clermont.

Soucieux de pouvoir garantir une justice de proximité au service de tous, Monsieur le Maire propose, d'appuyer l'appel reçu de la part des avocats du barreau de Beauvais et de signer la pétition lancée par le Conseil National des Barreaux ci-dessous :

« Monsieur le Président de la République,

Le 10 décembre, vous avez proposé aux français un "*nouveau contrat pour la Nation*".

Vous avez invité toutes les forces vives de notre pays à un "*grand débat national sans précédent*" qui demande "*une réflexion profonde et partagée*".

Vous proposez que ce grand débat revoie, notamment, l'organisation de l'Etat et la question du service public dans tous nos territoires.

**Au même titre que l'accès aux transports, à un emploi, à un logement ou à un hôpital, l'accès au droit est aujourd'hui l'objet d'une véritable fracture sociale et territoriale dans notre pays.**

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, la justice ne peut pas être exclue de cette réflexion essentielle pour l'avenir de notre pays.

Nous le savons tous, **l'autorité judiciaire est un acteur fondamental de la paix civile**. Sa souveraineté, son indépendance et sa proximité doivent être impérativement protégées.

Le Parlement débat en ce moment même, dans la confusion la plus totale, d'un projet de loi de programmation pour la justice qui va engager la politique pénale, l'organisation des juridictions et l'accès de nos concitoyens à leurs juges pour plusieurs décennies.

Ce processus législatif se déroule malgré la ferme opposition de tous les acteurs judiciaires, alors même que ces acteurs sont les premiers à appeler de leurs vœux une évolution de la qualité et des moyens du service public de la justice.

**Il est donc urgent d'arrêter ce processus parlementaire** pour créer les conditions d'un débat public le plus large possible sur l'égalité d'accès à la justice dans les territoires, l'accès aux droits de nos concitoyens, leurs libertés individuelles et publiques, et la politique pénale de notre Nation.

La justice pourrait ainsi prendre toute sa place dans le nouveau "*contrat pour la Nation*" que vous appelez de vos vœux. Pour cela, une réelle concertation doit avoir lieu avec les principaux concernés: les français et les professionnels de justice.

**Monsieur le Président de la République, il ne peut y avoir de réconciliation nationale sans une justice apaisée dotée des moyens indispensables à son bon fonctionnement.**

Les avocats, les magistrats, les fonctionnaires de justice, les élus locaux, les justiciables veulent débattre, construire et réformer sur de nouvelles bases un service public essentiel à la cohésion de notre société et trop longtemps délaissé.

**Ecoutez-les, il est encore temps ! Ne laissez pas la justice de côté, laissez les français débattre de l'avenir de leur justice ! »**

A cette occasion, Monsieur le Maire exprime sa vigilance à voir maintenir des services de proximité pour les Bresloises et Breslois, ainsi que ces rendez-vous avec les représentants de l'Etat dont le Trésorier de Clermont.

Madame Anne FUMERY souligne le transfert des compétences de l'Etat vers la collectivité, sans compensation, pour accompagner les personnes les plus fragiles, dans la rédaction de documents administratifs. Elle relève que c'est particulièrement flagrant pour la Médiathèque.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette pétition.

### **Tour de table**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à un tour de table.

Monsieur André DUTHOIT explique qu'il y aura, le 21 septembre 2019, le passage d'une randonnée cycliste à Bresles partant de Chantilly pour se rendre au Crotoy.

Il explique que près de 3 000 personnes sont attendues.

Il lance un appel aux bénévoles pour aider au succès de cette manifestation.

Monsieur Christophe CRUCET souhaite obtenir l'apport technique de Monsieur Sébastien PULLEUX pour suivre le projet de travaux de réhabilitation des écoles élémentaires et de construction d'une nouvelle médiathèque.

Monsieur Christophe CRUCET souhaite organiser une commission Travaux pour donner des explications sur les travaux des places. La 2<sup>ème</sup> phase va démarrer, 250 arbres vont être plantés contre 130 arrachés.

Monsieur Christophe CRUCET remercie les services associés au maintien de la 3<sup>ème</sup> fleur.

Madame Cécile BEAUVAIS exprime sa satisfaction de pouvoir rejoindre le conseil municipal et espère mettre ses compétences au service de la population.

Monsieur le Maire lui demande de se rapprocher de Monsieur GAGE pour voir les commissions qui l'intéressent et le faire valider lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur Sébastien PULLEUX donnera sa réponse ultérieurement à la proposition de Monsieur Christophe CRUCET et remercie la Municipalité pour la confiance qui lui est témoignée.

Monsieur Michel MAGNIER informe d'une opération de coupe de bois et invite les personnes intéressées à se renseigner en mairie. Un contrat sera établi, les coupes devront avoir lieu entre mars et fin avril. Cette opération est réservée aux Breslois.

Monsieur Christophe CRUCET ajoute que des contrôles inopinés seront réalisés.

Madame Rose-May CHAMBRELANT exprime une pensée en direction de Monsieur Patrick CHOQUET et Madame Dina PIEROSAK qui rencontrent des soucis de santé.

Madame Josette FABUREL souhaite rappeler l'exposition de clin d'œil sur la sucrerie et dit qu'il s'agit d'un travail associatif collectif.

Madame Anne FUMERY donne lecture d'un message de Monsieur Patrick CHOQUET.

Monsieur Patrick CHOQUET félicite Monsieur le Maire pour l'organisation de la cérémonie des vœux de la Ville et invite à préparer l'avenir, notamment par rapport aux évolutions intercommunales, pour ne pas perdre notre identité bresloise.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux services techniques, fleurissement et administratif pour le maintien de la 3<sup>ème</sup> fleur.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle l'agenda de l'enquête publique relatif à la modification du PLU ainsi que l'agenda des prochains événements de la Ville.

Pour conclure, Monsieur le Maire informe du changement de délégataire pour la gestion de l'eau potable.

## **NOTE D'INFORMATION**

### **CHANGEMENT DE PRESTATAIRE EAU POTABLE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le **service Eau Potable** est désormais pris en charge par la société **HYDRA** au sein de la commune.

A titre d'information, un courrier vous sera transmis par la société HYDRA pour présenter le service, les modalités relatives à votre contrat, vos facturations, règlements et réclamations.

Contact HYDRA :

- Par téléphone au 02 32 97 42 61 **du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**



- Par mail à l'adresse suivante : [Clientele-hydra@lhotellier.fr](mailto:Clientele-hydra@lhotellier.fr)
- En cas d'urgence, un numéro d'astreinte est à disposition 7j/7, 24h/24 :  
02 35 17 60 30

Vous remerciant de votre compréhension.

Cordialement

**La Municipalité**

D'autre part, Monsieur le Maire fait de nouveau un rappel à plus de citoyenneté en matière de propreté urbaine et précise que des amendes pouvant atteindre 450 € peuvent être mises en œuvre.

Monsieur Christophe CRUCET explique qu'il s'agit d'une question d'éducation et qu'il y a lieu de sévir et de multiplier les contrôles. Les services techniques ont un autre rôle à jouer que de ramasser les crottes de chien.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle le Grand Débat et l'ouverture d'un cahier de doléances en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Maire lève la séance à 21h11.

### **LEXIQUE**

AMF : ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
ALSH : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT  
CAB : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS  
CNFPT : CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DETR : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX  
DGFIP : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DSIL : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL  
FDC : FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
SE60 : SYNDICAT ENERGIE DE L'OISE  
SST : SAUVETEUR SECOURISTE TRAVAIL